

SYNTHÈSE DES MESURES CLÉS 2024-2026

* Les actions des mesures clés 2024-2026 identifiées par un astérisque sont la poursuite des actions des mesures clés 2021-2023.

AXE 1 DES SERVICES PUBLICS RENOUVELÉS ET OPTIMISÉS PAR L'IA

OBJECTIF 1 Maintenir un dialogue avec le citoyen afin de bien cerner ses besoins et ses préoccupations favorisant ainsi l'acceptabilité sociale de l'IA

- 1.1 Déterminer les occasions où l'IA peut favoriser l'inclusion numérique des citoyens et réduire la fracture numérique, notamment dans la simplification des services numériques de bout en bout

OBJECTIF 2 Soutenir les organismes publics afin qu'ils tirent profit de l'IA dans le déploiement des services publics

- 2.1 Soutenir les organismes publics de l'administration publique dans l'évaluation de leur degré d'appropriation de l'IA et dans l'identification des occasions porteuses en IA*
- 2.2 Identifier, réaliser et coordonner les expérimentations en IA et en automatisation à l'échelle gouvernementale

OBJECTIF 3 Stimuler la culture d'innovation et d'expérimentation pour accélérer l'intégration de l'IA dans les services publics

- 3.1 Mettre en place un laboratoire gouvernemental d'expérimentation en IA*

AXE 2 UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE OUTILLÉE ET PROACTIVE À L'ÉGARD DES CHANGEMENTS ENGENDRÉS PAR L'IA

OBJECTIF 4 Miser sur une gestion des talents et des compétences adaptées à la nature disruptive de l'IA

- 4.1 Élaborer une stratégie de formation et de sensibilisation destinée au personnel de l'administration publique afin d'améliorer les compétences en IA et en favoriser une utilisation responsable
- 4.2 Poursuivre les analyses des répercussions de l'IA sur les métiers et les classes d'emplois susceptibles d'être transformés à court terme*

OBJECTIF 5 Rendre les données accessibles et utilisables par les systèmes d'IA

- 5.1 Doter l'administration publique des bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de qualité des données aux fins de leur valorisation par les systèmes d'IA*

OBJECTIF 6 Favoriser l'acquisition rapide et sécuritaire en matière d'IA, dans le respect des principes de marchés publics

- 6.1 Poursuivre les démarches pour qualifier des solutions d'IA et des solutions permettant la mise en œuvre de solutions d'IA au catalogue du Courtier*

AXE 3 UNE ACTION GOUVERNEMENTALE EN IA FONDÉE SUR DES PRATIQUES RESPONSABLES

OBJECTIF 7 Assurer un cadre juridique adapté à une intégration responsable et réussie de l'IA

- 7.1 Conduire des travaux pour déterminer un cadre juridique adapté au développement et au déploiement de l'IA afin d'en réduire les risques*

OBJECTIF 8 Encadrer la conception et l'utilisation de l'IA par des balises éthiques et des pratiques de sécurité adaptées à l'IA

- 8.1 Rendre obligatoire la divulgation de l'utilisation de l'IA dans l'offre de services publics
- 8.2 Outiller les organismes publics pour leur permettre d'évaluer les impacts environnementaux des projets d'IA
- 8.3 Baliser l'utilisation de l'IA générative dans l'administration publique

OBJECTIF 9 Mettre en place une gouvernance de l'IA qui assure la cohérence de l'action gouvernementale

- 9.1 Adopter un cadre de gouvernance et encadrer l'utilisation de l'IA par les organismes publics